

Constat des effectifs RS 2026

Circulaire 2026-2007 n°006 du 27/08/2026 relative à l'opération de constat des effectifs des établissements privés hors contrat à la rentrée scolaire 2026

Pôle Académique de la Prospective et de la Performance PAPP

Affaire suivie par : David Bergia et Laurent Golliot

Tél : 01 57 02 67 63 / 01 57 02 66 43

Mél : ce.papp@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements d'enseignement privés du second degré hors contrat

Pour attribution

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Pour information

Monsieur le chef de la division des établissements d'enseignement privés

Références :

- DEPP A2 DEPP-D2025-005615 Enquête SCOLARITE et enquêtes 16/17/18
- DGESIP-DGRI A2-1

Annexes :

- 01 : Déroulement de la saisie des données individuelles dans PEPSCO par établissement
 - 02 : Description des variables pour la saisie des données individuelles dans PEPSCO
 - 03 : Nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles - Aide à la codification
-

Constat des effectifs des établissements privés hors contrat à la rentrée scolaire 2026 pour les élèves du second degré, les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) et autres formations et préparations post bac

Comme chaque année, le constat des effectifs des élèves du second degré est à effectuer à la rentrée. Cette opération est une étape capitale de l'année scolaire. Les dernières saisies doivent être effectuées au plus tard le **mardi 22 septembre 2026** au soir, délai de rigueur, pour permettre les vérifications par le Pôle Académique de la Prospective et de la Performance (PAPP). En effet, le constat se termine le **30 septembre 2026** au soir.

Depuis la rentrée 2022, la généralisation de l'INE pour tous les élèves de 3 à 15 ans implique la saisie des élèves dans les applications dédiées en fonction de leur âge et de la formation suivie. Il n'y a pas de changement cette année pour les opérations de constat des effectifs.

- L'application **SIECLE BEE** concerne les élèves de moins de 16 ans suivant une formation du second degré ; le renseignement de la Base Elèves dans SIECLE permettra à la fois l'attribution automatique d'un INE aux élèves et les remontées du constat des effectifs.
Un guide, des fiches pratiques et une fiche d'information pour les familles sont disponibles à l'adresse suivante <https://nuage09.apps.education.fr/index.php/s/ZqGApAcc5WeXj5K>
- L'application **SCOLEGE est devenue PEPSCO** à la rentrée 2025 et concerne les élèves de plus de 16 ans suivant une formation Post bac dans votre établissement (Voir Annexes 01 et 02)

L'accès à l'application **SIECLE BEE** se fait à l'adresse : <https://externet.ac-creteil.fr> selon les consignes reçues avec vos codes d'accès.

1. L'application SIECLE BEE est accessible à l'aide de votre login et de votre mot de passe de messagerie académique transmis par les services du rectorat de Créteil.



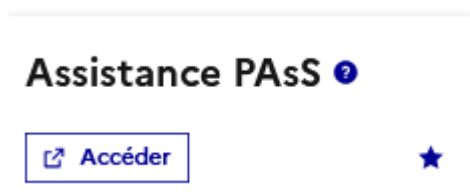
Mes applications par domaine

Vous trouverez ici toutes vos applications métier, nationales ou académiques, classées dans différents domaines. N'hésitez pas à consulter le [parcours de découverte](#) pour connaître les grandes fonctionnalités du portail.

- a. Choisir le domaine « **Elèves** »
- b. Choisir l'application « **Siècle BEE** » et cliquer sur « **Accéder** »; consulter le guide et les fiches téléchargés à l'adresse indiquée pour préparer et compléter la base élèves.



2. Si malgré la documentation transmise, vous rencontrez des difficultés de connexion, vous pouvez formuler une demande d'assistance à partir de la rubrique « **Ressources et outils** », puis choisir « **Assistance PAsS** » :



L'accès à l'application **PEPSCO** se fait à partir de l'adresse ci-dessous, à partir du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'au 30 septembre inclus : <https://pepsise.adc.education.fr/pepsco>

Pour vous aider à coder les professions et catégories socioprofessionnelles dans les deux applications, vous trouverez en Annexe 03 une aide à la codification indiquant pour chaque code des exemples ou une définition.

En cas de doute, vous pouvez contacter le PAPP par mail : ce.papp@ac-creteil.fr.

Il n'est plus possible de s'opposer à la diffusion des données des élèves de moins de 16 ans ayant un INE et saisis dans la base SIECLE BEE. Seules les données présentes dans PEPSCO peuvent faire l'objet d'une demande d'opposition à la diffusion des données en cochant la case prévue à cet effet dans l'application (voir documentation PEPSCO de l'application).

Le PAPP est votre interlocuteur privilégié pour les interrogations liées à l'opération de constat des effectifs. Les questions et demandes sont à adresser par courriel à ce.papp@ac-creteil.fr en précisant le code UAI de votre établissement dans l'objet (exemple : 0771234A) et en indiquant un numéro de téléphone de contact.

Le renseignement de ces deux applications SIECLE BEE et PEPSCO est **obligatoire** pour tous les établissements privés hors contrat.

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint en charge de la performance, du suivi
des politiques éducatives et des établissements
Charles NAÏM